

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme d'actions dans le domaine des risques géologiques - Financements européens 2007-2013 - Objectif Compétitivité régionale et Emploi - Approbation - Autorisation

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite mettre en œuvre un programme d'actions dans le domaine des risques naturels et plus particulièrement concernant les risques géologiques.

Une convention de recherche a donc été formalisée avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), établissement public de référence dans le domaine des Sciences de la Terre.

Les enjeux économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire requièrent en effet l'accès à une connaissance précise et complète du sol et du sous-sol. La finalité du programme d'actions vise à une meilleure prévention et prise en compte des risques liés au sous-sol sur l'ensemble du territoire communautaire, dans le cadre notamment de la construction et des aménagements urbains et dans l'objectif de réaliser un atlas des risques sur la Communauté urbaine.

Les thématiques traitées dans ce programme d'actions sont les mouvements de terrains.

Les événements mouvements de terrain (y compris de type affaissements / effondrements) qui seront recensés auront vocation à être intégrés dans les bases de données nationales gérées par le BRGM afin de permettre une consultation en ligne par le biais des sites www.mouvementsdeterrain.fr et www.bdcavite.net.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de prévenir et gérer les risques géologiques dans un contexte de changement climatique.

Il s'agit dès lors de comprendre, d'évaluer et d'aider à la gestion des risques liés aux instabilités des versants et des sols. Les phénomènes pris en compte sont les suivants :

- glissements de terrain et phénomènes associés (coulées de boue)
- les instabilités rocheuses : chutes de blocs isolés et éboulement.

Les communes de la Rive droite, à proximité du coteau, constituent le secteur d'étude, objet de ce programme d'actions.

Cette partie du territoire constitue en effet la zone la plus exposée à ce type d'instabilités, avec des événements recensés ayant mobilisé des volumes métriques à décamétriques. Sur les communes situées en bordure rive droite de la Garonne au Sud de Bouliac (au contexte géomorphologique sensiblement comparable à celui de la zone d'étude), des instabilités plus ou moins anciennes ayant mobilisé des volumes de plusieurs dizaines de m3 sont connus et témoignent de l'ampleur d'événements susceptibles de survenir sur la zone d'étude.

Le programme prévoit dans le premier module la collecte et le recoupement des sondages réalisés sur le secteur d'étude.

Dans un second module cette base de données sera ensuite exploitée et complétée d'expertises in situ pour cartographier les aléas mouvements de terrains au 1/5 000ème. Cette cartographie sera complétée par des fiches descriptives sur les tronçons les plus exposés.

La participation du FEDER est sollicitée pour mener à bien ce projet, au titre du Programme opérationnel 2007-2013 sur l'axe 3.2. "Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine", qui soutient en particulier les projets de gouvernance et de prévention pour améliorer la connaissance, la cartographie, l'évaluation et la prévention des risques tant naturels que technologiques liés aux aléas.

Une participation financière est également sollicitée auprès du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit Fond Barnier. Créé par la loi du 2 février et modifié par décret du 12 janvier 2005, ce fond contribue notamment au financement des mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites par un plan de prévention des risques (PPRN) à des biens existants en zone à risque, et aux études et travaux de prévention contre les risques naturels à maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales dotées d'un PPRN prescrit ou approuvé.

Le tableau suivant présente le plan de financement de ce projet et les participations sollicitées auprès de l'Union européenne au titre du FEDER, et auprès de la DDTM au titre du fond Barnier :

Nature des dépenses	Montant TTC	Financeurs	Montant	%
Module 1 : Evaluation et quantification de la base de sondages	29.660,80 €	FEDER	31.796,86 €	30%
		FPRNM	52.994,76 €	50%
Module 2 : Qualification et cartographie des aléas de mouvements de terrain	76.328,72 €	Cub	21.197,90 €	20%
Total	105.989,52 €	Total	105.989,52 €	100%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU le décret n° 2005-29 du 12 janvier 2005 relatif aux conditions d'utilisation du Fonds Barnier,

Vu la délibération n° 2013/49 du 25 octobre 2013 relative à la convention de recherche avec le BRGM,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Cub à rechercher des cofinancements pour le programme d'actions dans le domaine des risques géologiques,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement du projet indiquant les participations sollicitées auprès des partenaires.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours: chapitre 74 - Compte 7477 - Fonction 8320 - CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2014

M. JEAN-PIERRE FAVROUL